



Une aide de l'État pour  
un logement économe  
et écologique



## Le programme „Habiter Mieux“

### Le rôle des collectivités locales

Les collectivités locales ont un double rôle à jouer dans le cadre du programme "Habiter Mieux", d'une part en se mobilisant localement sur le repérage des familles et d'autre part en apportant leur soutien financier au programme.

#### Le repérage des familles

Les municipalités constituent un relai opérationnel de proximité important et les élus locaux connaissent bien les habitants de leur commune. Elles constituent donc un partenaire efficace pour le repérage des familles. Les élus ont été informés du dispositif Habiter Mieux et de ses conditions, via le journal interne de l'Association des Maires des Vosges.

Outre les informations générales sur le programme, les collectivités disposent de questionnaires de liaison, outil simple et efficace pour le repérage des familles, pouvant être mis à disposition notamment au secrétariat de mairie. Il a également été proposé un article-type pour insertion dans les revues locales des communes.

#### Le soutien financier

L'optimisation du financement des projets constitue un autre point clé de la réussite du programme. Les collectivités peuvent devenir actrices de ce programme et participer au financement des projets, par la signature de conventions avec l'ANAH ( Opération programmée d'amélioration de l'Habitat, Programme d'intérêt général, protocole territorial).

Ces contractualisations permettent aux ménages de bénéficier d'aides financières complémentaires des collectivités et de la région dans certains cas.

L'ambition est de généraliser les conventions avec les communautés de communes sur l'ensemble du Département. Les programmes contractualisés avec l'ANAH figurent sur la carte correspondante téléchargeable sur le site.